

| |
|---------|
| CORREZE |
| EMENT |
| TULLE |
| ANTON |
| TULLE |
| MMUNE |

Secrétariat Général

CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

N° 27

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du marché de prestation intellectuelle « MOEU pour les besoins des opérations d'aménagement public du projet « Action Cœur de Ville » - MS 6 : Aménagement urbain des Places Maschat, Roosevelt et de l'Avenue Raymond Poincaré à Tulle : Porter à connaissance – Proposition technique et financière »

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite, dans le cadre des travaux d'aménagement du Musée « Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle », procéder également à l'aménagement urbain des places Maschat, Roosevelt et de l'Avenue Raymond Poincaré,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 17 janvier 2023 en vue du choix d'une agence d'urbanisme et de conception d'espaces publics et que la date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} février 2023,
- Considérant que, après analyses des offres, Atelier Villes & Paysages a été attributaire du marché,
- Considérant que le montant du marché s'élève à 5 775 € HT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché de prestation intellectuelle « MOEU pour les besoins des opérations d'aménagement public du projet « Action Cœur de Ville » - MS 6 : Aménagement urbain des Places Maschat, Roosevelt et de l'Avenue Raymond Poincaré à Tulle : Porter à connaissance – proposition technique et financière » attribué à l'atelier Villes & Paysages – 112, Cours Vitton – 69006 LYON pour un montant de 5 775 € HT et pour une durée de deux mois.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte : 2031 - Code : COVILL/ROOSVELT

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 07 AVR. 2023

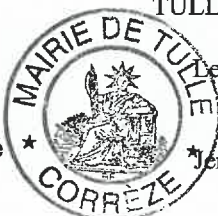
Date et Réf. de l'accusé de réception : 07 AVR. 2023

AD27-31032023

TULLE, le 31 mars 2023

Le Maire-Adjoint

Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER



Jérémy NOVAIS